



Désaccord sur le choix du nom de famille que porte mon ex belle

Par **annieam26**, le **15/12/2012 à 12:04**

[fluo]bonjour [/fluo]je souhaite que mon ex-belle fille perde l'usage du nom de son ex mari qui est mon fils dont le divorce a été prononcé.

Malheureusement, je ne parle pas à celui-ci, et pour avoir une communication du divorce met interdite.

Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre, en vous remerciant

Par **chaber**, le **15/12/2012 à 12:07**

bonjour

ce n'est pas votre problème, mais celui de votre fils. Il y a certainement eu accord

Par **amajuris**, le **15/12/2012 à 13:51**

bjr,

je confirme que cela ne vous regarde pas.

votre fils a du autoriser son ex-femme à conserver l'usage de son nom.

si ce n'est pas le cas, c'est à votre fils de faire le nécessaire.

cdt